

Comité d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG  
Rapport à l'intention de l'Assemblée générale annuelle du CCAG  
Séance du conseil d'administration  
Calgary (Alberta)  
25-26 mai 2009

Le CARCP continue d'être un comité actif du CCAG. Le Comité se rencontre toujours face à face deux fois par année. Ces rencontres sont tenues avec notre courtier et nos assureurs afin de discuter des indemnités et des questions relatives à notre programme d'assurance.

Nous communiquons également entre nous sur une base régulière par le biais de courriels, télécopies ou par téléphone et, lorsque c'est nécessaire, nous planifions des réunions par téléconférence.

Voici la composition actuelle du comité ainsi que les dates d'expiration de leur mandat respectif :

Sarah Cornett	-	Secrétaire-trésorière	Membre permanente
Lester Berrigan, NSLS	-	Président	Printemps- 2010
Greg Brown, BCLS	-	Membre	Printemps - 2011
Munroe Kinloch, ALS	-	Membre	Automne - 2010
Alvin Hayes, NLS	-	Liaison avec les administrateurs	Printemps - 2009
Gordon Webster, SLC, CLS	-	Membre	Printemps - 2010

Après avoir occupé le poste de président du CARCP au cours des cinq dernières années, Gordon Webster a décidé de céder sa place. Il conservera son poste de membre du comité. Au nom du comité, nous désirons remercier Gordon pour plus de 20 ans d'années de service et nous sommes contents de pouvoir continuer de compter sur son expérience en tant que membre du conseil pour les années à venir.

En 2008, le comité a négocié avec succès une police basée sur les taux qui furent préalablement négociés en 2005. Nos membres assurés ont le choix en 2008 entre une police d'une année basée sur les taux de 2005 ou une police de deux ans.

Le comité continue de surveiller les conditions économiques sur une base régulière,

puisqu'elles sont intimement liées à notre programme. En raison de la récession économique, nous prévoyons un déclin global des revenus bruts au sein de la communauté des arpenteurs en 2009 et en 2010. Les primes requises au bon déroulement du programme seront surveillées de très près durant nos négociations de renouvellement avec nos souscripteurs d'assurance au printemps 2010. La totalité ou une portion de notre « fonds de stabilisation » pourrait être utilisé durant nos négociations de renouvellement.

Le comité et notre courtier, Jardine Lloyd Thompson Canada, ont réussi à négocier une couverture additionnelle pour nos membres assurés, laquelle sera incluse dans notre police 2009/2010. Cette couverture additionnelle concerne la divulgation de renseignements confidentiels et la diffamation.

Le texte de cette couverture additionnelle ressemblera à celui-ci :

#### **Divulgation de renseignements confidentiels**

Étendre la couverture afin d'inclure les réclamations découlant d'une divulgation de renseignements confidentiels de votre part par inadvertance, sous réserve qu'une telle responsabilité résulte de l'exécution de vos services professionnels et qu'elle n'est pas déjà couverte par une autre police d'assurance. Une sous-limite de 250 000 \$ par réclamation s'applique.

#### **Diffamation**

Étendre la couverture afin d'inclure les réclamations découlant d'une diffamation verbale ou écrite non intentionnelle de votre part, sous réserve qu'une telle responsabilité résulte de l'exécution de vos services professionnels et qu'elle n'est pas déjà couverte par une autre police d'assurance. Une sous-limite de 250 000 \$ par réclamation s'applique.

Lors de l'assemblée printanière, le comité du CARCP a rencontré Rudy Mak, OLS, président du comité d'assurance de l'AAO et Luc St. Pierre, directeur-général de l'OAGQ, afin de réviser et de comparer les polices d'assurance du CCAG, de l'AAO et de l'OAGQ. Il fut discuté des structures des programmes, de caractéristiques spécifiques, des principaux problèmes relevés, des tendances en devenir et de la gestion des risques. Les participants ont tellement apprécié cette rencontre, que des réunions similaires se tiendront maintenant deux fois par année.

Les « Séminaires de gestion des risques » sont toujours une initiative importante du CARCP. L'année dernière, plusieurs séminaires très bien réussis se sont déroulés en Alberta et en Colombie-Britannique. Le comité tente d'être présent lors des huit AGA des juridictions canadiennes utilisant le Programme d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG.

Le comité, le courtier et les souscripteurs continuent de faire des mises à jour et de publier des articles dans le « *Guide pour la prévention des pertes et la gestion de la pratique* ». Le plus récent bulletin sur les « ententes écrites » fut publié en février 2009.

Le « *Guide* » est disponible sur le site Web du CCAG au <http://www.ccls-ccag.ca/French/profliabilityFR.htm> (en anglais seulement). Vous pouvez également obtenir une copie papier en vous adressant au bureau du CCAG et en déboursant le prix de l'impression.

Le CARCP considère que ce programme est l'un des meilleurs dont peuvent se prévaloir les professionnels et qu'étant donné les conditions actuelles du marché, le programme du CCAG est l'option la plus viable à notre disposition.

Le tout respectueusement soumis au nom du CARCP,

Lester W. Berrigan  
Président du CARCP